

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-17 24SGADL0215

SEANCE DU
19 DÉCEMBRE 2024

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 47
<u>Date de convocation :</u> 13 décembre 2024
<u>Date d'affichage :</u> 20 décembre 2024

<u>OBJET :</u> Subventions 2025 - Institutionnelles et personnel communautaire

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 60</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 60</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers :</u>
• ayant donné pouvoir : 13 • n'ayant pas donné pouvoir : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

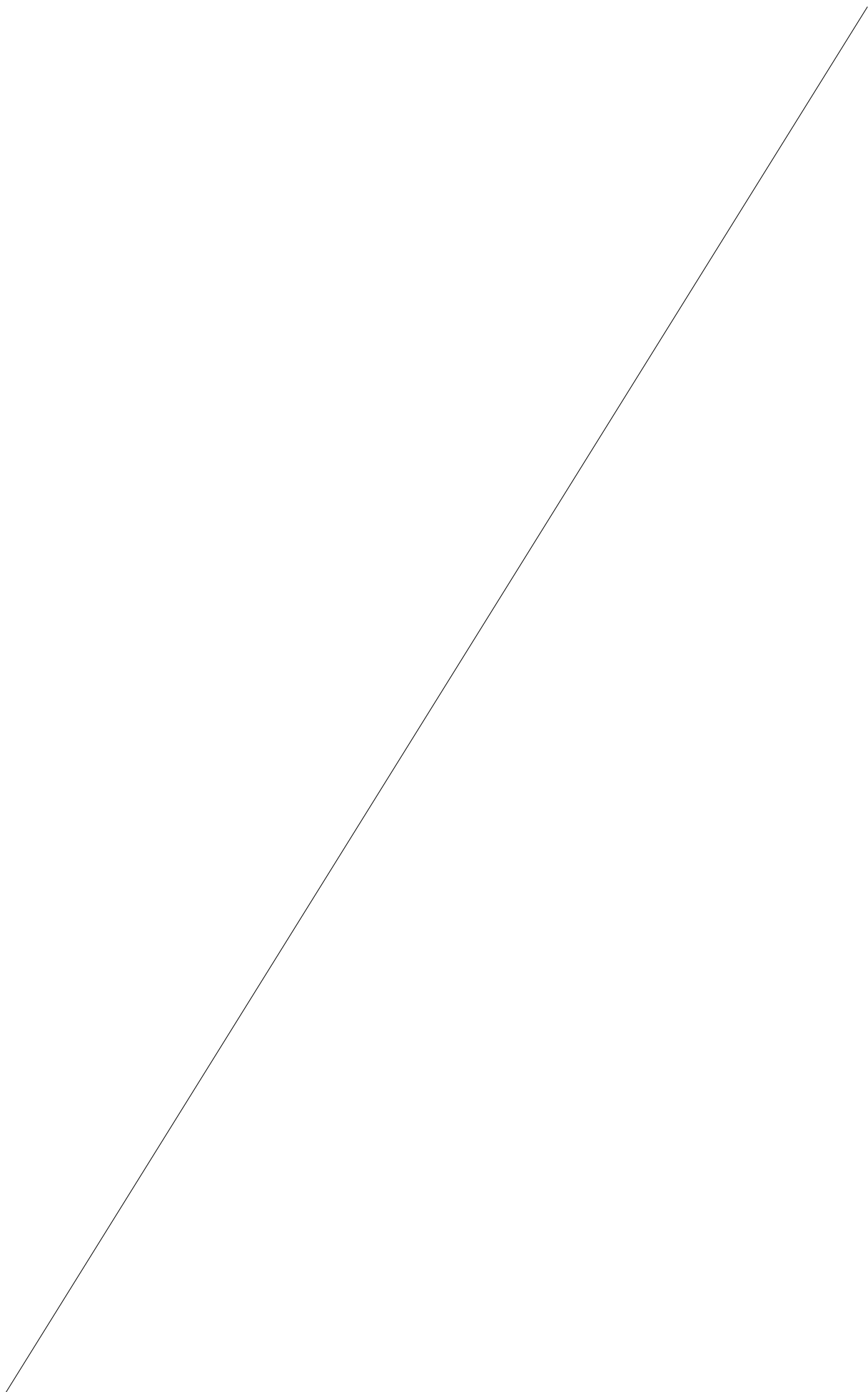
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Eric COMMEAU
M. Lionel DUPARAY
M. Jean-Marc FRIZOT
M. Sébastien GANE
M. Jean-Paul LUARD
Mme Christiane MATHOS
M. Felix MORENO
Mme Montserrat REYES
Mme Christelle ROUX-AMRANE
M. Laurent SELVEZ
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Roger BURTIN)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. JAUNET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. PINTO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
M. PISSELOUP (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Noël VALETTE



Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales, applicables aux EPCI, imposant l'adoption d'une délibération distincte de celle du vote du budget pour l'attribution des subventions,

Le rapporteur expose :

« Le projet du budget 2025 intègre le versement de subventions dont le détail figure sur la liste ci-dessous.

Les subventions inférieures à 23 000 € peuvent ainsi être versées au vue de la présente délibération. Toutefois, une convention d'objectifs peut intervenir ultérieurement en fonction de la nature du soutien apporté.

Organismes bénéficiaires	Inscription BP 2025
Subventions institutionnelles	
Creusot Bourgogne Solidarité Sahel Niger	4 000,00
Association Ancien Sapeurs Pompiers	335,00
Orchestre Symphonique Communautaire	15 000,00
	19 335,00

Les subventions supérieures à 23 000 € doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention d'objectifs pour être versées aux organismes bénéficiaires. Ces dernières feront l'objet de délibérations dédiées.

Les fonds d'intervention sont également affectés par des délibérations spécifiques.

Organismes bénéficiaires	Inscription BP 2025
Personnel communautaire	
Comité des œuvres sociales de la C.U.	147 095,00
Subventions institutionnelles	
Agence départementale d'information sur le logement	23 691,00
Fonds remboursement cotisations ATD	34 000,00
Fonds chemins ruraux	165 000,00
	369 786,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
Madame Christelle Roux-AMRANE, Monsieur Sébastien GANE, Monsieur Jean-Marc FRIZOT,
Madame Montserrat REYES, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Jean-Paul LUARD, intéressés à
l'affaire, n'ont pas pris part au vote,
DECIDE

- D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités.
- D'inscrire au Budget 2025 les subventions supérieures à 23 000 € et les fonds devant faire l'objet d'une délibération spécifique.

Certifié pour avoir été reçu

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

à la sous-préfecture le 20 décembre 2024
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2024

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', enclosed within a thin black rectangular border.

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Meunier', enclosed within a thin black rectangular border.